

CAHIER DES CHARGES AUDI EXTERNE

**APPEL D'OFFRES N° BA/18/006 POUR LA REALISATION DE
L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER EXTERNE DU PROJET :**

*« Renforcement du centre de formation Agro-forestiere de Mangily-Création d'une
coopérative pour l'insertion professionnelle des jeunes au milieu rural »*

Date limite de soumissions des offres : 31/10/2018

ONG Bel Avenir – Avenue de France – Tsimenetse – Toliara 601

Contact : José Luis GUIRAO/ Adolfo RoloSaez

Mail : jlguirao@aguadecoco.org

Compta@ongbelavenir.org

SOMMAIRE

I.	Présentation de l'ONG Bel Avenir	p.2
	<ul style="list-style-type: none">• Fiche d'identité• Cadre Juridique• Bref Historique• Les sites de Bel Avenir dans le Sud de Madagascar• Le programme d'Education de Base	
II.	Présentation du cadre général de la démarche	p.6
	<ul style="list-style-type: none">• Contexte de l'audit.• Synthèse des modalités d'exécution de la prestation.• Critères de sélection et précisions sur le contrat	
III.	Les modalités de l'audit externe.....	p.7
	<ul style="list-style-type: none">• Description de la prestation• Contenu et pièces à fournir• Les Objectifs attendus de l'audit externe• Les résultats de l'audit externe• Accès aux documents institutionnels• Les modalités de suivi de la démarche de l'audit externe• Modalités de réponse	
IV.	Proposition de planning	p.9

Partie n°1 Identification de l'organisme contractant : ONG Bel Avenir

Fiche d'identité de l'ONG Bel Avenir

Nom : **ONG BEL AVENIR** (Organisation Non Gouvernementale)

Pays : Madagascar / Zone Océan Indien

2 zones d'activité :

- Région AtsimoAndrefana (ex- province de Tuléar)
- Région Haute Matsitra (ex-province de Fianarantsoa)

Coordonnées :

Adresse du siège social: C/O Cinéma Tropic
Boulevard Gallieni – BP 87
Tuléar 601 MADAGASCAR

Tel : (00 261 20) 94 438 42

Mail : siege@ongbelavenir.org

Skype : ong.bel.avenir

Cadre juridique :

BEL AVENIR a été déclaré auprès de la Province de Tuléar lors de sa création en 2003. L'association est une ONG locale soumise à la législation malgache. En 2008, dans le cadre de la politique de décentralisation, l'association a dû se ré-immatriculer auprès de la région AtsimoAndrefana (localisation du siège).

L'ONG Bel Avenir est une association sans appartenance politique, ni religieuse, centrée sur son programme d'éducation de base. Ses statuts ont été déposés et enregistrés auprès des autorités malgaches compétentes.

Bref Historique :

En 2003, à l'initiative de M. José Luis Guirao (actuel directeur général) et de Mme VolonjaryMadio Hélène (actuelle présidente du CA), un groupe de personnes sensibles à la situation de pauvreté de Madagascar a créé l'ONG Bel Avenir à Tuléar.

Le siège de l'association fut mis en place au sein de l'ex-cinéma Tropic à Tuléar qui fut réhabilité à cette occasion.

Les premières actions menées favorisaient la scolarisation des enfants démunies de la ville de Tuléar. Avec la présence permanente de l'équipe sur le terrain, un **programme d'éducation de base** fut défini en collaboration avec les autres membres du réseau Eau de Coco par rapport à la fois aux besoins de la population locale et également en réponse aux objectifs du millénaire en faveur du développement (OMD).

Gouvernance et salariés :

L'association est gouvernée par un conseil d'administration composé de membres bénévoles ayant une grande connaissance de la population et des coutumes malgaches. A la date du 31 décembre 2013, le **conseil d'administration** est composé de 4 membres issus de différents corps de métier (Travailleur social, Avocat, commerçante et couturière).

Dans le cadre de la réalisation de son programme en concordance avec les objectifs des statuts de l'ONG, le conseil d'administration confie la conduite de l'ONG à une **équipe de coordination exécutive** (convention en cours pour la période 2011/2015) composée actuellement de 3 personnes :

- Mme VIOLANJARY Madio Hélène,
- M. GUIRAO José Luis,

- M. HAMOUI Stéphanie.

En 2018, une **équipe de 162 salariés** est en charge de l'animation du programme présente sur les différents sites du Sud de Madagascar. Une politique d'embauche favorise les bénéficiaires des actions de l'ONG, les personnes handicapées, les personnes exclues résidente dans la zone d'embauche. La parité du genre est respectée car 57 % des salariés sont des femmes. Ponctuellement, l'équipe composée à 96 % de malgaches est renforcée par des volontaires du monde entier sur des tâches bien spécifiques.

Les sites de l'ONG Bel Avenir dans le Sud de Madagascar

Afin de réaliser au mieux les activités du programme de l'ONG Bel Avenir, les équipes se sont réparties sur une vingtaine de sites coordonnées par 3 centres :

- Tuléar,
- Ifaty/Mangily
- Fianarantsoa

Zone de Tuléar et ses environs

- **Bureau Administratif et Siège Social**
 - Avenue de France - Tuléar
- **Centre Art et Musique :**
 - Cinéma Tropic–Tuléar
- **Ecole de Sport**
 - Tuléar
- **2 Centres d'Education Nutritionnelle :**
 - Tanambo
 - Amborike
- **2 Etablissements scolaires :**
 - Tuléar (quartier d'Ankalika – Ankiembe Haut) :
 - Pré-scolaire des Salines
 - Ecole des Salines et le Collège des Salines
 - Lycée des Salines et Centre de Formation Professionnelle de Salines
 - Antsoamadiro : Ecole et Internat des Saphirs
- **1 foyer social** (Tuléar-centre):
 - Tsimenetse
- **2 maisons de volontaires :**
 - Amboriky
 - Andaboly
- **1 Centre d'Accueil Intégré de Femmes**

Antenne d'Ifaty/ Mangily

- **Antenne de coordination déléguée :**
 - Centre de Formation Agricole et d'Ecotourisme (CFAE)
 - Centre éducatif et environnemental Mangily Forêt
 - Ferme pédagogique
- **Annexe de Mangily Plage**
- **4 sites d'agroforesterie :**
 - site Moringa
 - site Katrafay
 - site Arofy
 - site Acacia
- **2 Jardins potagers**

- **1 Aire de réhabilitation de la Mangrove de Belalanda**

Antenne de Fianarantsoa

- **Antenne de coordination déléguée :**
 - Ferme Ecole de Tambohomandrovo

Programme d'éducation de base

Principes Fondamentaux :

Notre équipe œuvre au quotidien pour répondre aux enjeux d'un développement durable dans le Sud de Madagascar par la création d'activités éducatives, sociales, sanitaires, sportives, culturelles et de loisirs avec des valeurs d'intégration et d'inclusion afin de soutenir les populations défavorisées à construire leur avenir et faire face aux difficultés du présent.

Notre engagement et nos actions sont fondés sur le plaisir d'aider l'autre et également sur les valeurs d'échange, de respect, de liberté, de solidarité et d'intégrité dans un véritable esprit de Développement Durable.

Libres de toutes attaches politiques et religieuses, nous nous engageons à :

- RENCONTRER et échanger avec les femmes, hommes et enfants exclus et défavorisés.
- AGIR dans un esprit solidaire, d'envie et de plaisir.
- RESPECTER les droits de l'homme et la dignité humaine.
- SOUTENIR les populations défavorisées et exclues dans la construction de leur avenir.
- PROMOUVOIR une éducation au développement à travers le monde.
- GARANTIR la transparence de nos actions et de l'utilisation de nos ressources.

Programme d'éducation de base

Face à situation socio-politique très instable et à un contexte de pauvreté plus qu'alarmant, l'ONG Bel Avenir a donc redéfini le cadre de son action en revenant à un programme d'Education de Base sur une période de 5 ans (2010 à 2015) suite au programme intégral d'éducation, d'inclusion et développement communautaire de 2007 à 2009.

Ce programme se constitue de 3 volets :

Un volet EDUCATIF et de LUTTE CONTRE LE TRAVAIL INFANTILE : L'objectif général est de permettre à tous les enfants de suivre une éducation de qualité en apportant plus particulièrement une réponse à trois problématiques spécifiques au Sud de Madagascar :

- Un Faible taux de scolarisation des enfants des familles démunies (60 % des enfants scolarisés en milieu urbain et seulement 23 % en milieu rural) (*source EDSMD IV 2008-2009*),
- Un Très fort taux d'abandon scolaire durant les cycles primaire et secondaire (65 % d'abandon scolaire en primaire au niveau national – 1 enfant scolarisé sur 3 atteint le collège) (*Source EPM 2010 – Unicef*)
- Le nombre important d'enfants astreints au travail dommageable (27 % des enfants sur Madagascar) (*source Enquête Nationale sur le Travail des Enfants – 2007*)

Un volet d'INCLUSION SOCIALE : Dans le contexte actuel, l'objectif est de permettre l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations démunies et principalement les enfants. Deux problématiques orientent notre travail au quotidien :

- Le faible niveau de vie des familles et des enfants dans nos zones d'action

Région d'action de Bel Avenir	Enfants vivant sous le seuil de pauvreté	
	Milieu Urbain	Milieu Rural
AtsimoAndrefana (<i>Tuléar</i>)	72 %	92 %
Haute Matsiatra	61 %	94 %

(Fianarantsoa)		
----------------	--	--

(Source EPM-Unicef 2010)

- Un grand nombre d'enfants et d'adolescents de familles démunies vivent une enfance difficile caractérisée par de nombreux privations jugées sévères ou moins sévères (Nutrition, Santé, Eau, Education...)

Type de privation	Région AtsimoAndrefana (Tuléar)		Région Haute Matsiatra (Fianarantsoa)	
	% d'enfants victimes de privation			
	Moins sévère	Sévère	Moins sévère	sévère
Nutrition	41 %	16 %	63 %	31 %
Santé	48 %	30 %	61 %	1 %
Eau	74 %	25 %	69 %	23 %
Education	9 %	38 %	12 %	6 %
Information	15 %	61 %	58%	25 %
Protection	21 %	17 %	19 %	16 %

(Source EDS 2008-2009 - Unicef)

Un volet ENVIRONNEMENTAL : L'objectif général est de contribuer à la préservation de l'environnement dans le Sud de Madagascar. Victime depuis de nombreuses années de sérieuses dégradations environnementales (forêts décimées, sols moins fertiles dus à l'érosion, une biodiversité de la faune et la flore en voie de disparition...). Les problématiques sur lesquelles nous apportons des réponses sont :

- La faible connaissance du respect de l'environnement des populations locales du Sud de Madagascar (y compris notre personnel),
- L'augmentation intolérable de la déforestation dans le Sud de Madagascar,
- L'utilisation de techniques agricoles et pastorales peu productives et l'insécurité alimentaire

Partie n°2 :

Présentation du cadre général de la démarche

I. Contexte de l'audit.

Une convention de partenariat entre l'ONG Bel Avenir et ASED (Association de Soutien à l'enfance Démunie – Suisse) a été signée le 1 Novembre 2016 pour une durée de 24 mois et comprenant un soutien financier de 88,999 CHF.

L'objectif de cette convention est d'établir le cadre juridique des droits et des obligations découlant de la collaboration entre ASED et l'ONG Bel Avenir pour la réalisation du projet : « Renforcement du Centre Agro Forestier de Mangily - Création d'une coopérative pour l'insertion professionnelles des jeunes en milieu rural »

La convention prévoit un audit comptable et financier finale externe. Le rapport de cet audit devra être soumis à l'ASED au plus tard trois mois à compter de la date de l'achèvement de l'action. L'ASED approuvera les termes de référence concernant l'audit finale externe menée si possible par un consultant local. L'entité Bel Avenir sera responsable de la mise en œuvre, tandis que l'ASED approuvera le rapport issu de l'audit final.

Ce rapport d'audit pourra être éventuellement utilisé comme un outil d'apprentissage pour d'autres acteurs.

Synthèse des modalités d'exécution de la prestation.

Cet audit externe devra s'effectuer selon les modalités définies par la convention en pièce jointe.

L'audit externe devra se dérouler durant le mois de Novembre 2018.

Une proposition de planification des visites devra être fournie par le candidat.

Le candidat à la mise en concurrence doit pouvoir justifier d'une expérience lui permettant de mener cet audit externe.

Le candidat devra présenter la méthodologie utilisée, l'expérience de l'organisme en termes d'audit externe ainsi que les CV détaillés des auditeurs externes (si plusieurs).

II. Critères de sélection et précisions sur le contrat

Nos critères de sélection des offres seront décomposés comme suit :

- Méthodologie proposée,
- Compétences et expériences des auditeurs en matière d'audit comptable et financières
- Expérience de l'organisme habilité en termes d'audit externe
- Prix de la prestation
- Connaissance du contexte locale (Sud de Madagascar)

Si la disponibilité des intervenants sélectionnés venait à faire défaut en cours d'exécution du marché, l'organisme habilité devra proposer à la direction des profils équivalents. L'intervention d'un nouveau consultant devra obligatoirement faire l'objet d'une validation écrite de la part de la direction, qui est en droit de refuser les profils qui lui sont proposés.

Si suite à la présentation de trois profils différents par le prestataire à l'établissement, aucun des profils n'est validé, le donneur d'ordre se réserve le droit de mettre un terme au marché, sans défraiement du prestataire, ni possibilité de recours.

Partie n°3 -

Les modalités de l'audit externe

I. Description de la prestation

L'organisme habilité sera en mesure de proposer une méthodologie pour répondre aux objectifs de l'audit externe mentionnés dans la convention, à savoir :

- Vérifier les comptes et les pièces justificatives du projet concerné.
- Vérification des dépenses par rapport au budget prévisionnelle.
- Examiner le rapport financier interne du projet de l'ONG Bel Avenir et porter une appréciation.
- Vérifier les procédures en référence au contrat de financement.
- Réaliser un rapport d'audit avec certification des comptes conforme aux normes.
- Constater les éventuelles anomalies.

II. Contenu et pièces à fournir

Dossier technique :

- Présentation de la méthodologie d'intervention proposée et de la prise en compte des objectifs propres à l'ONG Bel Avenir
- Calendrier de réalisation)
- Les moyens techniques (matériels, logiciels, ...)

Dossier administratif et financier :

- Une présentation générale du cabinet
- Des références sur ses activités et notamment concernant l'audit externe
- Le CV des intervenants (formations, compétences, expériences justifiées par des diplômes ou attestations).
- La fonction des différents intervenants dans le cas d'un travail d'équipe.
- Un organigramme
- Le prestataire fournira un devis très clair précisant notamment le nombre de jours prévus pour chaque étape de l'audit sur chaque établissement et le prix par journée.
- Le lieu d'exécution des prestations pourront occasionner des déplacements. Pour des raisons de simplification de gestion des contrats de la prestation, le prix proposé devra inclure ces déplacements (les déplacements entre le siège de l'ONG, Tuléar, et le site d'exécution du projet, Mangily – Ifaty, seront garantis par l'organisation).

III. Les Objectifs attendus de l'audit externe

- Porter une appréciation sur l'utilisation des fonds en rapport avec le budget prévisionnel
- Exprimer une opinion sur la fidélité et la sincérité avec lesquelles les états financiers du projet présentent la situation financière et patrimoniale du projet.
- Elaborer des propositions et/ ou des préconisations

IV. Les résultats de l'audit externe

- Une version électronique provisoire du rapport sera remise à Bel Avenir et ASED dans un délai de 10 jours après la finalisation de l'audit.
- Le rapport définitif sera édité après validation par Bel Avenir et ASED dans un délai de 5 jours en trois exemplaires originaux + une version électronique.
- Le rapport doit conter des éléments suivants :
 - Une lettre de certification qui atteste la validité du rapport financier du projet

- La(ou les) méthodologie(s) employée(s) pour l'audit
- Les résultats de l'analyse des comptes
- Des recommandations des auditeurs concernant les pratiques de gestion et leur amélioration

V. Accès aux documents institutionnels

Le candidat aura à sa disposition, pour consultation, les documents nécessaires au bon déroulement de la mission de l'audit externe (projet d'établissement, livret d'accueil, etc.).

VI. Les modalités de suivi de la démarche de l'audit externe

La direction de l'ONG Bel Avenir aura pour mission d'accompagner la mise en place de la démarche et son déroulement. Des collaborateurs de l'ONG Bel Avenir peuvent être amenés à intégrer cette mission d'accompagnement.

VII. Modalités de réponse

Les propositions des prestataires devront parvenir à l'association au plus tard le 31 Octobre 2018.

Elles peuvent être transmises :

- par courrier à l'adresse suivante :

ONG Bel Avenir
Avenue de France
BP 87
TOLIARA 601

- par mail aux deux adresses suivantes : jlguirao@aguadecoco.org
compta@ongbelavenir.org

Partie n°4

Proposition de planning

15-October à 21-October	Consultation et mise en concurrence.
31 Octobre	Date limite de dépôts des dossiers
1 Novembre	Choix du prestataire
Mi-novembre	Audit externe
Mi-décembre	Résultat de l'audit externe

Les prix HT et TTC sont exprimés en Ariary et comprennent tous les frais.

Le détail du prix est à joindre au dossier.

Le délai de règlement est de :

- 25 % à la signature du devis,
- 25 % au 1er jour de l'audit externe,
- 50 % à la restitution de l'audit externe.